

## Charte de convivialité des jeux et rencontres

Dans le cadre des missions du Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE), des temps d'animation sont mis en place.

Toute personne souhaitant participer aux Jeux et Rencontres doit prendre connaissance de cette charte et s'engage à la respecter.



La Charte sera signée en 2 exemplaires :

- ✓ Un exemplaire pour l'assistant(e) maternel(le)
- ✓ Un exemplaire pour le(s) parent(s)

### Des jeux et rencontres pour qui ?

- ✓ Pour les assistantes maternelles du territoire
- ✓ Pour les enfants que l'assistante maternelle accueille âgés de 0 à 3 ans non scolarisés (les enfants malades et contagieux ne pourront être accueillis)
- ✓ Pour les parents de manière exceptionnelle, sous certaines conditions (objectifs, durée) et avec accord préalable de l'animatrice.
- ✓ Les jeux et rencontres sont prioritairement destinés aux professionnelles habitant la commune. Cependant, celles qui souhaitent se déplacer sur d'autres sites peuvent s'inscrire en fonction des places disponibles.

### Comment participer aux Jeux et Rencontres ?

- ✓ La participation est gratuite et basée sur le volontariat
- ✓ Pour permettre d'assurer le bon fonctionnement de ces temps d'animation (sécurité et bien-être des enfants comme des adultes), le nombre de places est limité en fonction de la capacité de la salle.
- ✓ l'inscription est obligatoire (par mail ou par téléphone). Une confirmation de l'animatrice est obligatoire pour se présenter.
- ✓ L'assistante maternelle s'engage à prévenir l'animatrice de son absence ou en cas de changement du nombre d'enfant qu'elle accompagne dans la mesure du possible.

### Où et Quand se déroulent les jeux et rencontres ?

- ✓ Sur les communes du Lude et de Luché-Pringé, tous les 15 jours, seulement pendant les périodes scolaires (*susceptibles d'évoluer en fonction des besoins*).
- ✓ Les assistantes maternelles n'ayant pas de jeux et rencontres dans leur commune peuvent être rattachées au site de leur choix.
- ✓ Le planning est diffusé dans le journal « L'écho du relais » à chaque trimestre. Il est consultable sur le site internet de la Communauté de Communes.
- ✓ En matinée : les heures d'accueil (à partir de 9h15) et de départ (jusqu'à 11h30) sont libres, afin de respecter l'âge et le rythme de l'enfant.
- ✓ Les locaux sont mis à disposition par les communes qui en assurent l'entretien et le chauffage. Les personnes présentent s'engagent à respecter les locaux.

### Comment se déroulent les jeux et rencontres ?

- ✓ Des activités et des espaces symboliques sont mis à disposition des enfants
- ✓ Le rangement de la salle se fait en commun
- ✓ La matinée se termine par un temps calme autour de chansons et/ ou de lecture
- ✓ Sur les temps de jeux et rencontres, l'enfant reste sous la responsabilité de l'assistante maternelle.

### Ethique professionnelle

L'animatrice et les participants s'engagent :

- ✓ A se respecter (entre enfants et adultes)
- ✓ A respecter le rythme de l'enfant
- ✓ A respecter la liberté de choix de l'enfant de faire ou ne pas faire une activité, à respecter ses envies, à proposer sans imposer une activité à l'enfant, le but étant que l'adulte partage le jeu avec l'enfant et l'accompagne dans la découverte (faire avec l'enfant et non à sa place)
- ✓ A garder une parole neutre. L'enfant entend et comprend, il est sensible aux paroles dites.
- ✓ A adopter une discrétion professionnelle (respect de l'histoire personnelle de l'enfant)

Ces temps ne sont pas des temps pour aborder des questions administratives. Pour cela, l'animatrice propose des permanences et des rendez-vous.

### Intérêt pour l'enfant

- ✓ Offrir un temps de socialisation (enfants et adultes), de rencontre, de jeu, de découverte, d'activité ludique
- ✓ Offrir du matériel pédagogique et des espaces différents de celui de l'assistante maternelle

### Intérêt pour l'assistante maternelle

- ✓ Offrir un temps d'échange (professionnel, de savoirs faire), d'écoute, de soutien, de partage d'expérience
- ✓ Découvrir de nouveaux jeux et activités
- ✓ Rompre l'isolement et changer de cadre (hors domicile)

### Rôle de l'animatrice

- ✓ Organiser et mettre en place les ateliers
- ✓ Etre à l'écoute des enfants et des assistantes maternelles
- ✓ Veiller au bon déroulement et réguler les échanges
- ✓ Professionnaliser les assistantes maternelles (aider à l'observation de l'enfant, informer sur différentes thématiques en lien avec le développement de l'enfant, encourager le départ en formation)
- ✓ Faire respecter la charte

### Ce qu'il faut amener pour participer

- ✓ L'autorisation parentale écrite
- ✓ Des chaussons pour l'enfant et l'adulte
- ✓ Un change vestimentaire en cas de besoin

Assistant(e) Maternel(le)  
« Lu et Approuvé »

Parent(s)  
« Lu et Approuvé »